

Concours Communication Santé Publique

CCSP - REGLEMENT

PRESENTATION GENERALE

La pharmacie d'officine en tant que premier recours et point d'accès au parcours de soin tel que défini par la Loi HPST est à la fois le lieu de dispensation de médicaments de prescription médicale obligatoire et celui du conseil pharmaceutique pour les médicaments de prescription médicale facultative.

La Santé et le Bien-être occupent aujourd'hui et de plus en plus, une place importante dans la vie et le comportement des personnes en général.

Le consommateur est toujours très demandeur et à l'écoute, quand on prend en compte ses problèmes. Il choisit son pharmacien et le reconnaît comme un interlocuteur privilégié.

La vitrine est reconnue comme un des vecteurs de communication les plus performants.

L'étudiant d'aujourd'hui, bientôt pharmacien d'officine, doit anticiper et se préparer à répondre aux attentes de ses futurs patients-clients.

L'UTIP Formation Pharmaceutique Continue, et **l'APPEX** (Association pour la promotion des pharmacies expérimentales) proposent un concours.

Ce concours est destiné à :

- ✓ Sensibiliser les étudiants à la communication vers le public, en leur proposant un travail de réflexion et de créativité, sur les thèmes préalablement choisis, de santé publique et d'intérêt officinal.
- ✓ Renforcer les liens entre les facultés et les officines.
- ✓ Valoriser le rôle de conseil et d'éducation sanitaire du pharmacien d'officine en matière de Médication Familiale.
- ✓ Récompenser les meilleures idées et leurs auteurs tant sur le plan local que national.

PARTICIPATION

La participation au CCSP est ouverte aux ETUDIANTS de 4^{ème} et ou 5^{ème} et ou 6^{ème} ANNEE OPTION OFFICINE qui doivent réaliser en **équipe (2 étudiants au minimum et 4 étudiants au maximum)** des posters vitrine d'information pour la pharmacie sur le thème proposé par **l'UTIP-Formation Pharmaceutique Continue et l'APPEX** (Association pour la promotion des pharmacies expérimentales).

THEME 2014 – 2015

Désormais le thème de communication qui sera retenu pour les prochaines années universitaires doit prendre en compte la **valorisation des missions**, actuelles et futures des pharmaciens d'officine telles que définies à l'article 38 de la loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » et être en rapport avec les **thèmes prioritaires de santé publique** retenus pour la formation conventionnelle continue officinale.

Pour l'année universitaire 2014-2015 le thème retenu est :

« La contraception »

CRITERES DE REALISATION DES POSTERS

Chaque poster doit impérativement être réalisé en équipe (2 à 4 pers.) :

- ✓ **Un seul poster par équipe** pourra être présenté à la finale.
- ✓ Les noms, prénoms, la faculté des étudiants devront être mentionnés
- ✓ La mise en page du poster peut être horizontale ou verticale.
- ✓ Le format du poster doit être de 0,80m x 1.20m (tolérance pour sortie informatique à l'intérieur de ce cadre).
- ✓ **Chaque création devra être une œuvre originale et ne pas reproduire ou inclure des œuvres ou des créations existantes de quelque nature qu'elles soient.**

IMPRESSION DU POSTER

Les facultés ne pouvant prendre en charge le coût d'impression des posters au format 0,80m x 1.20m, présentés lors des finales locales, auront la possibilité d'organiser **une projection sur grand écran** des posters selon les modalités suivantes :

- La faculté devra fournir le matériel technique nécessaire à la projection et s'assurer de la qualité de l'image projetée du poster.

IMPERATIF : Le poster sélectionné lors de la finale locale ne pourra plus être modifié ni retouché pour pouvoir concourir à la finale nationale. Le poster sélectionné sera remis le jour de la finale au délégué UTIP ou au délégué APPEX sous format JPEG.

CONCOURS LOCAL

PRESENTATION DU POSTER

Chaque poster devra être présenté par l'équipe avec **une argumentation orale**, et non un « commentaire d'ordonnance ».

La présentation devra être courte et ciblée. **Elle ne devra pas dépasser 10 minutes**

Tout artifice de présentation peut être utilisé (mise en scène, déguisements et accessoires...) mais ne sera pas un critère déterminant pour juger le poster.

Les facultés qui souhaitent participer au **CCSP**, ne seront retenues que si elles présentent un **minimum de 5 posters**.

Le thème sera adressé aux facultés **à partir de la rentrée universitaire 2014-2015**. Le responsable de la faculté concernée devra en informer les étudiants **avant fin janvier 2015**.

Chaque concours local pourra être organisé pendant la période **du 15 FEVRIER AU 15 OCTOBRE** de l'année 2015.

Chaque faculté participante procédera à l'élection des 3 meilleurs posters, sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignants impliqués dans ce concours et assistés d'un responsable UTIP local.

La sélection sera effectuée par un jury local composé d'au moins :

- 1 enseignant représentant de l'APPEX
- 1 responsable UTIP
- 1 représentant des consommateurs de l'officine

- Pourront également être membres du jury, sur invitation du responsable UTIP local et selon disponibilité: professeurs, pharmaciens d'officine dont notamment un représentant de la section D de l'ordre des pharmaciens.

Chaque membre du jury disposera d'une grille d'évaluation tenant compte d'un certain nombre de critères (*esthétique, compréhension du message, accroche, conseil apporté, originalité*), pour l'attribution d'une note globale sur 100. Le représentant de l'APPEX et le représentant de l'UTIP donneront une note qui sera coefficient deux (coefficient un pour tous les autres membres). Le président du jury sera le responsable UTIP. Le meilleur score déterminera les lauréats.

Les décisions du jury seront sans appel.

Les trois équipes gagnantes recevront les prix suivants :

1^{er} prix : 230 € 2^{ème} prix : 150 € 3^{ème} prix : 100 €

Ces sommes sont déterminées ainsi, tant que l'UTIP, association de pharmaciens bénévoles n'aura pas retrouvé le concours d'autres partenaires industriels.

L'UTIP-Formation Pharmaceutique Continue participera financièrement au buffet moment de convivialité, de chaque finale locale.

FINALE NATIONALE

Les étudiants de la **première équipe sélectionnée dans chaque faculté**, participeront à la FINALE NATIONALE, fin 2015, qui désignera les meilleurs projets de l'année.

L'UTIP se réserve le droit d'annuler la finale nationale si le nombre de facultés participantes est inférieur à sept.

Ils seront évalués à partir de la même grille d'évaluation que pour la finale locale à l'exception de la présentation orale.

Les équipes gagnantes recevront les prix suivants :

1^{er} prix : 1000 € 2^{ème} prix : 500 €

Ces sommes sont déterminées ainsi, tant que l'UTIP n'a pas retrouvé d'autres partenaires industriels.

INFORMATIONS DIVERSES

Tous les participants au Prix Communication Officine devront impérativement se munir d'un Relevé d'Identité Bancaire le jour de la finale locale pour le règlement de leurs prix.

Les participants autorisent l'UTIP Formation Pharmaceutique Continue à diffuser et à reproduire les posters sélectionnés pour des actions de communication en France et pour la durée de la propriété littéraire et artistique prévue par la loi française.

Les finalistes autorisent également l'UTIP Formation Pharmaceutique Continue à reproduire leur nom et leur image dans la presse professionnelle ou tout autre support. Dans ce but, ils signeront lors de la remise des prix le document relatif à cette clause.

Les données personnelles concernant les participants sont susceptibles d'être conservées par l'UTIP dans un fichier. Ce fichier a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 août 2004 modifiant la Loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès ou de rectification sur les données à caractère personnel les concernant auprès de l'UTIP.